

l'encoche

revue d'information
de la commune de Montana



Décembre 2004 - N° 8

*Centenaire de la
commune de Montana*



Centenaire de la commune

de Montana

Le 1^{er} janvier 2005 marquera les 100 ans de l'entrée en vigueur du décret du Grand Conseil érigeant Icogne, Lens, Chermignon et Montana en communes séparées et, par là même, le centième anniversaire desdites communes dans leur organisation et délimitation actuelles.

Montana est connu depuis plus de 750 ans; son nom apparaît dans un échange du 14 novembre 1243 entre Frère Jacques, recteur de la maison hospitalière de Salquenens, et Guillaume, seigneur d'Anniviers.

La commune quant à elle remonte au moins au XIV^e siècle, alors qu'elle forme avec Diogne et Chermignon d'En Bas l'un des quartiers de la Contrée de Lens, appelé à collaborer à la construction du Grand Bisse avec Chermignon, Lens et Icogne (1448). Les statuts, que Montana rédige en 1531, illustrent l'autonomie dans l'organisation du village et la gestion des biens communs¹ administrés par des procureurs qui représentent la commune auprès de la Contrée de Lens.

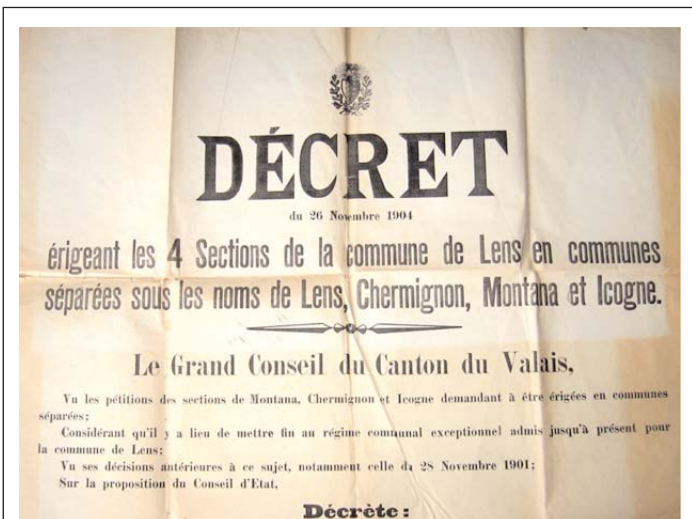
C'est à ce second niveau que se gèrent les alpages, les bisses, les copropriétés des quartiers, la zone des mayens, celle du vignoble et de ses hameaux saisonniers, de même que les relations avec les dizains en matière de justice, d'organisation militaire et de participation à la Diète. Cette confédération de communes perdure jusqu'au XIX^e siècle avec quelques modifications lors du régime impérial français (1810-1813).

Toutefois l'absence de limites clairement définies entre le « Grand Commun » et les quatre communes donne régulièrement lieu à des conflits. Dans les années 1840, Icogne réclame donc le partage de ces biens gérés à quatre. Cette demande est rejetée en consultation populaire (1847).



Hugues Rey
Archiviste communal

¹ Lens les rédige en 1522, Chermignon d'en Haut en 1524, Icogne en 1603 et Chermignon d'en Bas en 1645.



Affiché le 18 décembre 1904 dans toutes les communes du Canton, le décret précise les limites des nouvelles communes, les conditions du partage, les autorités de recours et la date d'entrée en vigueur, soit le 1^{er} janvier 1905.

L'article 4 stipule: «*La Commune de Montana comprend: le terrain actuel de la section en partie; les terrains jusqu'à une ligne droite partant dès la borne de Merline jusqu'au pont sur le grand bisse à Courtaraye, de là en suivant le grand bisse jusqu'au torrent des rocheres, et celui-ci jusqu'au torrent de la Chapelle de Champ-sabé.*

» *Dans la zone mixte inférieure: les terrains sis entre le torrent de la Chapelle de Champsabé au couchant, et la commune de Randogne au levant, et jouxtant au midi la commune de Granges.*

» *Dans la zone supérieure: les mayens de l'Arnouvaz, une partie de la forêt de Clavens (Crête-Rousse) et une partie des pâturages de Crans.*

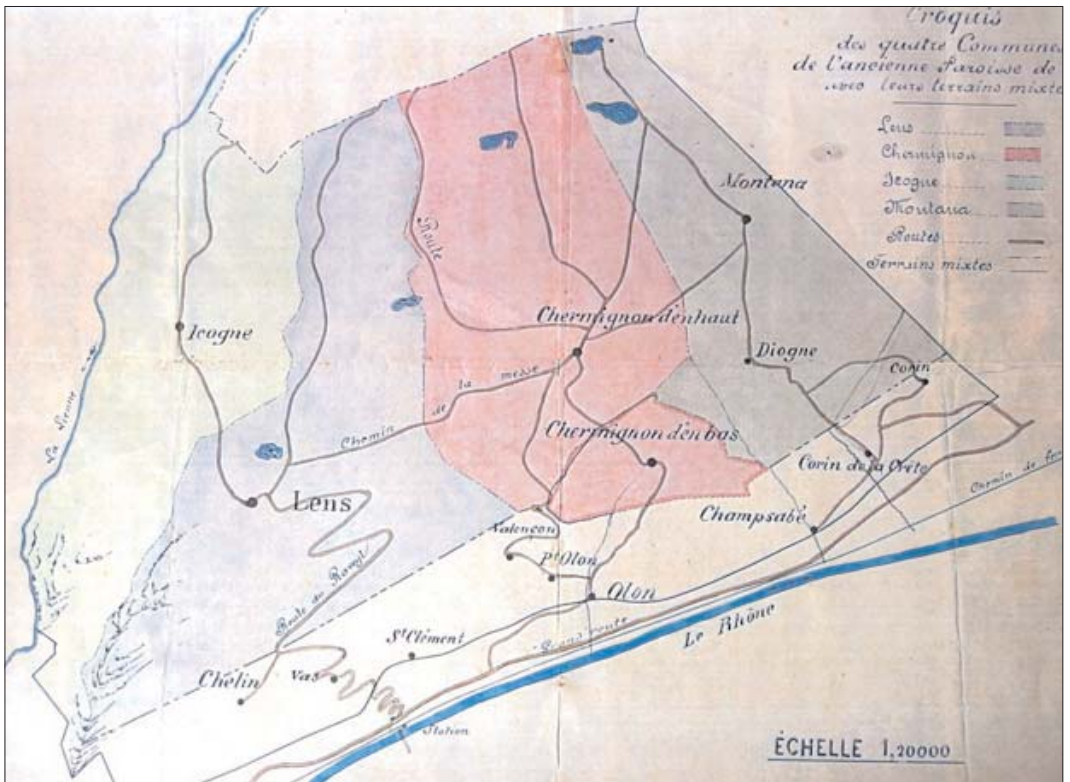
L'article 16 précise: «*En dérogation à l'article 2 du décret du 29 novembre 1893, la délimitation de l'arrondissement de l'état civil de Montana est la même que celle de la commune de Montana.* Ledit article se référait à la paroisse de Montana ».

En 1851, fort de ce résultat, le président de Lens Théodule Bonvin obtient du Grand Conseil que Lens, Icogne, Chermignon et Montana, appelés « sections » ne fassent dans leurs rapports avec l'État qu'une seule et même commune sous la désignation de « Commune de Lens ». Les sections conservent toutefois la propriété et les limites de leur territoire respectif et continuent à gérer leurs immeubles, les fonds d'école et les autres institutions de bienfaisance, alors que la commune exerce la police et l'administration générale. Ce régime exceptionnel n'apporte cependant pas l'apaisement escompté.

Le renforcement de l'autorité centrale engendre de nombreuses tensions entre les sections et la fin du XIX^e siècle est marquée par une succession de démarches et de pétitions auprès des autorités cantonales (1855, 1867-74, 1890-91, 1897) dans lesquelles les

Montanais se montrent particulièrement combatifs et tenaces, forts de leurs récents succès auprès de l'évêque Pierre-Joseph de Preux qui, en 1863, a érigé Montana en paroisse séparée de Lens.

L'ouverture de l'hôtel du Parc en 1892 sur la section de Montana avive les tensions avec Lens quant à la perception des impôts. Les plaintes se succèdent à l'État. Finalement, les pétitions de 1897 déposées par Icogne, Chermignon et



Croquis des quatre Communes de l'ancienne Paroisse de Lens avec leurs terrains mixtes. Cette carte permet de se faire une idée des limites communales telles que décrites dans l'article 4 du décret de séparation.

Montana, conduisent à une consultation populaire. Le 8 octobre 1899, lesdits villages² **acceptent à l'unanimité la création de communes distinctes effective dès le 1^{er} janvier 1905**. Le territoire des sections autour des villages forme le noyau des communes auquel est adjoint une part des terrains mixtes du haut et du bas au prorata de la population.

Plusieurs plans de partage de la Tsâ (la Chaux) ayant échoué à cause du regroupement de toutes les sources dans la même région, cet alpage reste finalement en indivision. La gestion de cet alpage et de quelques autres biens est confiée à **un conseil dit de la Grande Bourgeoisie de Lens** sous la conduite du président de la bourgeoisie de Montana.

² Ainsi que deux citoyens de Lens.



Au premier conseil municipal de Montana siègent Martin Robyr, président, Fabien Rey, Jean Bagnoud, Pierre-Joseph Bonvin et Lucien Rey d'Ambroise. Les deux premiers ont fait partie du dernier conseil de la grande commune de Lens dont Martin Robyr a été l'ultime président.

La communauté d'intérêts unissant Icoigne, Lens, Chermignon et Montana, perdure sous le vocable de Louable Contrée (de Lens) qui désigne ces communes. Vers la seconde moitié du XX^e siècle, la collaboration ancestrale est relancée avec la construction du tunnel du Mont Lachaux (1945) qui achemine les eaux de l'Ertentse jusqu'aux Plans Mayens, puis avec la création du centre scolaire de Crans-Montana (1966). La gestion du développement touristique, l'organisation des championnats du monde de ski en 1987, la promotion touristique commune par Crans-Montana Tourisme (1997), la fusion des sociétés de remontées mécaniques (CMA), contribuent aussi à une étroite collaboration étendue aux communes de Randogne et de Mollens.

Plus récemment ces efforts s'étendent aux villages en ce qui concerne l'organisation scolaire et aux Paroisses grâce aux synergies mises en place par les chanoines du Gd-St-Bernard desservant in solidum les paroisses de Lens, Chermignon, Montana et St-Maurice-de-Laques.

Hugues F. J. Rey